



SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques



FO DGFIP
la force syndicale



Agir à la DGFIP, c'est le 20 mars 2014 !

Engagées dans une démarche commune qui s'est concrétisée le 4 décembre 2013 par les États Généraux des Finances Publiques,

Engagées ensemble dans les actions menées lors des comités techniques locaux « Emplois » du mois de janvier, les organisations syndicales Solidaires, CGT, FO, CFDT ont poursuivi le processus d'action unitaire en interpellant les parlementaires, les élus locaux et les candidats aux élections municipales en ce début février.

Elles appellent tous les agents des Finances Publiques à se mettre en grève le 20 mars 2014.

Face à une politique qui vous fragilise dans votre vie professionnelle, vous avez l'occasion de marquer votre refus de voir se poursuivre :

- les réductions d'emplois !
- la réduction drastique des moyens de fonctionnement !
- la démarche stratégique, déclinaison de la MAP à la DGFIP !

Avec les OS des Finances Publiques, vous allez demander l'ouverture immédiate de négociations à la DGFIP :

- Pour revaloriser les rémunérations et améliorer les carrières,
- Pour la reconnaissance des qualifications
- Pour l'amélioration des conditions de vie au travail.
- Pour mettre fin aux projets destructeurs des statuts et des missions
- Pour des créations d'emploi à la DGFIP.

Au lieu de répondre à ces demandes, la Direction Générale a choisi sa voie, celle de la démarche stratégique. Son objectif est simple : faire toujours plus avec moins !

Chacun peut constater que, derrière les discours rassurants de la DG, c'est toujours moins de crédit pour faire fonctionner son poste ou son service, toujours plus de chaises vides autour de soi et un mal vivre au travail qui s'amplifie et pousse certains collègues vers des issues fatales.

D'autres choix sont possibles à la DGFIP, il s'agit de les imposer ensemble. C'est votre mobilisation massive qui pourra, seule, imposer un changement véritablement positif.

Confrontés eux aussi à une démarche stratégique qui va lamener leur administration, le 20 mars, nos collègues douaniers seront en grève et manifesteront à Paris. Cette convergence des luttes démontre qu'il y a un grave problème social dans notre ministère.

C'est pourquoi, dans la continuité des actions déjà engagées, les organisations Solidaires-Finances Publiques, CGT-Finances Publiques, FO-DGFIP et CFDT-Finances Publiques appellent tous les personnels de la DGFIP à se mettre en grève le 20 mars et à participer à toutes les actions unitaires pour que cette journée soit une réussite et établir le rapport de force à la Direction Générale des Finances Publiques.

SOYEZ TOUS EN GREVE LE JEUDI 20 MARS 2014 !

L'entretien professionnel 2014

La campagne 2013 de l'entretien professionnel n'est pas totalement achevée, aucun bilan n'a été mené. Cela n'empêche la direction générale, en dehors de toute concertation, de publier pour 2014 une nouvelle instruction dans laquelle nous découvrons quelques modifications.

Cette année, la direction compétente n'est plus celle de l'année N-1 pour laquelle nous sommes évalués mais celle de l'affectation au 1er janvier de l'année de l'entretien. Cela détermine donc l'évaluateur qui est désormais le chef de service au 1er janvier.

La note chiffrée disparue en 2013 et remplacée par l'attribution de bonifications de 2 mois (20% des agents), 1 mois (50% des agents) ou rien pour les 30% restant.

les croix du tableau synoptique sont réapparues (pour la filière fiscale) en 2013, occasion pour les notateurs de baisser le niveau des appréciations littérales (comparé à N-1) et de déconnecter les appréciations de tableaux croix.

Précision pour les agents du cadre C : le 9ème échelon nouvellement créé est considéré échelon terminal par anticipation, les agents au 8ème échelon peuvent donc bénéficier de bonifications utiles dès cette année.

Une réunion d'harmonisation est organisée par la direction locale, son objet est de statuer sur les propositions des évaluateurs et de trancher les éventuels dossiers litigieux. Cette organisation dénature l'évaluation car la situation des agents est évoquée avant l'ouverture de la campagne d'entretiens et les dossiers font déjà l'objet d'arbitrages, dans le but inavoué de court-circuiter les CAP

C'est seulement à ce stade que l'entretien d'évaluation est proposé à l'agent. Il n'est pas obligatoire et non sanctionnable. En cas de refus une seconde date est proposée par l'évaluateur. Avant l'entretien, les agents peuvent aussi se réunir pour discuter des conditions de travail, des réorganisations, des suppressions d'emploi et nouveautés qui ont impacté le service. Lors de l'entretien l'agent peut tout dire, mais les objectifs, les réductions- majorations sont discutés ailleurs.

Le compte rendu d'entretien (CREP) doit être remis à l'agent sous 8 jours, y figurent tous les éléments de l'évaluation de l'année écoulée et les objectifs de l'année à venir. L'évaluateur doit mentionner sa proposition de réduction- majoration. L'agent peut exprimer les remarques qu'il juge nécessaires sur les propositions de l'évaluateur et les objectifs assignés- ces éléments pourront servir dans une procédure d'appel- Le compte rendu est alors visé voire modifié par l'autorité hiérarchique(direction) qui le retourne à l'agent dans les 15 jours, ce dernier n'a alors que 8 jours pour l'examiner et le signer.

En cas de désaccord, l'agent dispose de 15 jours pour introduire un recours de niveau 1 auprès de l'autorité hiérarchique, ce recours est obligatoire pour aller à la CAPL(recours niveau 2) dans un délai de 30 jours après réponse de l'autorité hiérarchique au recours niveau 1.

Enfin le recours niveau 3 (CAP Nationale) doit s'exercer dans les 15 jours qui suivent la notification des résultats de la CAPL. Pour la CGT, cette procédure est bien compliquée et le recours de niveau 1 ainsi que le calendrier contraint lié à l'application EDEN-RH sont des barrages visant à décourager les agents. Ils aboutissent à une remise en cause du paritarisme.

Nous demeurons attachés au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs avec la prise en compte de la dimension collective du travail. La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale, notation établie sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux et avec une valorisation pouvant être accordée hors de toute forme de contingentement.

Pour obtenir des précisions ou une aide vous pouvez à tout moment contacter les élus et militants de la section

Communiqué de la section relatif à France Domaine :ÉTAT A VENDRE

Bruno BEZARD, Directeur Général des Finances Publiques, par une note d'application immédiate du 13 janvier 2014 brade l'une de ses missions.

En effet, dans le cadre de sa très controversée et contestée démarche stratégique, le DGFP met en œuvre un nouveau marché public d'évaluation des biens immobiliers que l'État souhaite céder ou acquérir. Cette nouveauté impose aux directeurs régionaux et départementaux des Finances Publiques de recourir parallèlement, à une expertise complémentaire réalisée par un prestataire privé, contre rémunération, dès que le montant dépasse 1 million € ou 2 millions € en Ile de France.

Cette nouvelle procédure est motivée dans la note par le fait que "l'évaluation n'est pas une science exacte"... "que les évaluations domaniales bénéficient d'une forte exposition médiatique et politique"... "des critiques sont formulées, relatives notamment au manque d'impartialité supposé ou au conflit d'intérêt entre Etat et collectivités locales"...

Sous couvert d'harmoniser le recours au secteur privé déjà pratiqué par certains directeurs, et de renforcer leurs capacités d'expertise, l'évaluation privée viendra donc se confronter à l'évaluation réalisée par les agents de l'État.

Pour des questions évidentes de neutralité et d'équité fiscale ces évaluations ont toujours été effectuées par France Domaine, service de la DGFIP.

Pourquoi payer au Privé la réalisation d'une mission déjà pleinement assurée par le Public, si ce n'est pour à terme externaliser définitivement cette mission ?

Par cette décision le DG remet ainsi ouvertement en cause la qualité et le professionnalisme des agents de l'Etat.

Quant à la méthode ce n'est qu'en découvrant cette note de janvier 2014 et ses annexes, que les organisations syndicales ont appris que les honoraires avaient déjà été signés avec BNP PARIBAS en juillet 2013 qui a décroché le marché pour la France métropolitaine et les DOM ?!

Le démantèlement des services publics voulu par le précédent gouvernement de droite est finalement en marche sous cette nouvelle présidence dite de gauche !

A quand le contrôle fiscal aux mains des banquiers et autres sociétés privées de la finance ?

La CGT FINANCES PUBLIQUES 29 ne saurait tolérer une telle gabegie et entend bien s'y opposer fermement par tous les moyens légaux dont elle dispose !